Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 022-212203442-20260521-2026_25-DE

COMMUNE DE TREBRIVAN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 12/05/2026 Nombre de membres en exercice : 15 présents : 13 votants : 14 pour : 14 contre : 0 abstention : 0	L'an deux mille vingt-six, le 21 mai à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur EVEN Fabrice, Maire. **Etaient présents** : Even, Drillien, Breton, Gillet, Tritta, Fontalirant, Philippot, Thoraval, Quiltu, Tougard, Bacquer, Jégou, Verdon **Absents** : Henry (pouvoir à Even), Gestin (excusée) **Secrétaire de séance** : Thoraval

Objet de la délibération

N° 2026-25

Désignation du représentant de la commune au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Vu le Code Général des Impôts et notamment le IV de l'article 1609 nonies C ;
Vu la délibération n°75.2026 en date du 30 avril 2026 du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Kreiz Breizh portant composition de la CLECT ;
Considérant que dans le cadre du renouvellement des conseils municipaux et communautaires, il est nécessaire de procéder à la désignation des membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) pour la mandature à venir ;
Considérant que par une délibération n° 75.2026 en date du 30 avril 2026, le Conseil communautaire a fixé la composition de la CLECT à un représentant titulaire par commune et un représentant suppléant ;
Considérant que le représentant de la commune au sein de la CLECT doit être désigné par le conseil municipal parmi ses membres ;

Monsieur Le Maire propose de désigner : le Maire, EVEN Fabrice représentant titulaire et l'adjoint au maire DRILLIEN Benoît représentant suppléant, de la commune au sein de la CLECT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité,

- désigne Monsieur EVEN Fabrice (membre titulaire) et Monsieur DRILLIEN Benoît (membre suppléant), pour représenter la Commune au sein de la CLECT de la Communauté de Communes du Kreiz-Breizh.

Nom	Prénom	Adresse	Commune
EVEN	**Fabrice**	**6 bis Rue de Locarn**	**TREBRIVAN**
DRILLIEN	**Benoît**	**1 Hellaouët**	**TREBRIVAN**

Le Maire,
EVEN Fabrice